



CODE DU PERSONNEL D'ÉQUIPE

Version 1.0 – Code du personnel d'équipe - Mai 2023
Adopté par le conseil d'administration le 10 mai 2023



Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. CONDUITE PERSONNELLE	3
3. DÉCORUM	3
4. SÉCURITÉ	4
5. DÉROULEMENT DES PRATIQUES	5
6. DEMI-POSITION	5
7. FORMATIONS, DOCUMENTS ET ÉVALUATIONS	6
8. COMMUNICATIONS	6
9. SANCTION	6
10. ENGAGEMENT	7



INTRODUCTION

Le présent document s'applique à tous les membres du personnel d'une équipe Grizzlis, incluant les entraîneurs, soigneurs, gérants, les administrateurs ainsi que tout bénévole œuvrant dans le cadre du club de football.

Ce code dicte la conduite d'un membre du personnel de Grizzlis de Boucherville. En effet, lorsqu'il adhère à l'organisation, il devient un ambassadeur du club et de ce qu'il représente. Cela inclut sa mission, ses valeurs, sa philosophie et ses règlements. Il se doit alors de non seulement les respecter, mais également de les promouvoir.

Le membre du personnel doit toujours garder à l'esprit qu'il est un exemple de première ligne pour les membres, spécialement pour les joueurs. Il doit donc respecter une ligne de conduite afin d'assurer le bon développement des athlètes, le bon fonctionnement des équipes ainsi que de l'organisation dans son ensemble. Les bénévoles sont non seulement là pour les jeunes de leurs équipes, mais également ceux des autres équipes des Grizzlis. Pour ce faire, il doit endosser la mission et les valeurs de l'organisation et gérer son équipe en les mettant de l'avant, notamment : Persévérance, Respect, Esprit Sportif et Tradition.

CONDUITE PERSONNELLE

Le membre du personnel d'équipe doit agir comme modèle pour les joueurs en maintenant les meilleurs standards de conduite et doit tenir des propos appropriés toujours dans le cadre des principes de l'esprit sportif et des valeurs de l'association. Il s'abstiendra de fumer, vapoter ou consommer de l'alcool devant ces derniers qu'il soit en situation de pratique ou de match.

Le membre du personnel d'équipe ne peut, sans l'autorisation du conseil d'administration, créer de vêtements, trophées, médailles ou tout autres objets qui mettrait de l'avant leur équipe par rapport à l'organisation.

DÉCORUM

Lors des pratiques, le membre du personnel d'équipe doit porter un chandail des Grizzlis. Si cela est impossible, il doit porter un chandail aux couleurs officielles de l'organisation soit, le bleu marin et le blanc ou un vêtement neutre de couleur gris.

Lors des matchs ou des jamborees, le membre du personnel d'équipe doit porter le polo des Grizzlis qui lui a été remis par l'organisation. Si cela est impossible pour des raisons climatiques, il doit porter un chandail des couleurs officielles du club. Il doit également porter des shorts ou des pantalons de couleurs des grizzlis ou de couleur beige.

Les casquettes, chapeaux ou couvre-chefs doivent être également aux couleurs officielles des Grizzlis de Boucherville.



SÉCURITÉ

Le membre du personnel d'équipe est responsable de la sécurité du terrain. Il se doit de veiller à ce que les coussins de but soient placés, les buts de soccer et la sled éloignée de la surface de jeu (plus 5 verges) et ce, avant le début de la pratique ou du match.

Durant la pratique, le membre du personnel d'équipe doit s'assurer que son environnement est sécuritaire. Il doit enlever tout obstacle susceptible de faire trébucher. Il doit également s'assurer que seuls les membres du personnel de l'équipe et joueurs soient sur le terrain, aucun enfant ou parent ne faisant pas partie de l'équipe n'est autorisé d'être sur le terrain pendant les pratiques et les matchs.

Le membre du personnel d'équipe, en collaboration avec les autres membres, doit s'assurer que les parents demeurent sur le côté des estrades et ne permettre à aucun parent de regarder les pratiques à partir des bancs des joueurs.

Après la pratique, l'entraîneur est responsable de ranger correctement l'équipement qu'il a utilisé à moins que l'équipe suivante confirme l'utilisation des équipements.

Lorsqu'il constate un bris d'équipement, l'entraîneur doit en aviser son entraîneur-chef qui en avisera le directeur des équipements.

Le membre du personnel d'équipe doit signaler à son entraîneur-chef ou à un administrateur tout comportement qui met à risque la sécurité des joueurs, des parents ou des bénévoles.

Lorsqu'il est sur le terrain, l'entraîneur doit porter des souliers adéquats (de type espadrilles).



DÉROULEMENT DES PRATIQUES

Les équipes doivent respecter l'horaire établi au début de la saison par l'organisation. Si une équipe souhaite annuler ou ajouter un pratique, elle doit obtenir l'autorisation du conseil d'administration. Elle doit également se soumettre à tous les changements d'horaire formulés par le conseil d'administration.

Au moins un membre du personnel de l'équipe doit arriver minimalement 15 minutes avant le début de la pratique afin de préparer le terrain, planifier et coordonner le déroulement de la pratique, prendre les présences et être présents pour les parents et les joueurs.

Lorsqu'une équipe est sur le terrain, les autres équipes qui attendent leur tour doivent circuler à l'extérieur de la surface de jeu. Aucun joueur n'est autorisé à traverser le centre du terrain pour se rendre aux bancs des joueurs lorsqu'il y a des pratiques en cours. Ils doivent faire le tour du terrain et cela vaut pour la fin des pratiques s'il y a des équipes en entraînement.

Lorsque la période d'activités est terminée, l'équipe doit immédiatement libérer le terrain pour l'équipe suivante.

L'entraîneur doit suivre le plan de pratique fourni par l'entraîneur-chef ainsi que les directives de son coordonnateur. Pour ce faire, il doit préparer des exercices avant son arrivée sur le terrain.

Les entraîneurs utilisent le playbook universel des Grizzlis lorsqu'il enseigne des éléments contenus dans celui-ci.

L'entraîneur-chef, ou un membre du personnel d'équipe désigné, ne doit pas quitter le terrain tant qu'il reste des joueurs de son équipe.

DEMI-POSITION

RAPPEL - Pour les niveaux Atome – Moustique – Pee wee, l'organisation des Grizzlis de Boucherville garantie aux joueurs qui participent pleinement aux entraînements un temps de jeu minimal correspondant à une position partagée de façon égale entre deux joueurs, ce qui vaut à une demi-position. Cette garantie s'applique également durant les séries éliminatoires. Toutefois, elle ne s'applique pas aux unités spéciales.

Chaque entraîneur est responsable de s'assurer que la demi-position est appliquée durant la saison.



FORMATIONS, DOCUMENTS ET ÉVALUATIONS

Le membre du personnel d'équipe est responsable de s'inscrire et de participer aux formations nécessaires pour son poste. Une vérification de conformité sera effectuée par le Directeur football à la date convenu par le conseil d'Administration.

Lorsque demandé, le membre du personnel d'équipe remplit le formulaire d'enquête d'antécédents judiciaires du Service de Police de l'Agglomération de Longueuil (SPAL). Il le remet au Directeur football U13.

Si les formations ou l'enquête de sécurité ne sont pas **complétées** à la date convenue par le conseil d'administration, le membre du personnel d'équipe pourrait se voir refuser l'opportunité de faire partie d'une équipe jusqu'à ce qu'elles soient complétées. Cela vaut autant pour les pratiques que les matchs de saison.

Un entraîneur peut être choisi aléatoirement pour une évaluation de son enseignement. Cette évaluation est formative et a pour but d'améliorer la qualité de l'enseignement.

COMMUNICATIONS

Les coordonnées des membres ne peuvent être utilisées à d'autres fins que les opérations football du Club.

La confidentialité des informations personnelles des membres est importante. Toutes les communications des équipes avec les membres doivent être faites avec la plateforme autorisée par l'organisation.

Les communications entre un membre du personnel d'équipe et joueurs doivent se faire à travers la plateforme autorisée par l'organisation.

Une rencontre entre un membre du personnel d'équipe et un parent doit toujours se faire avec la présence de l'entraîneur-chef de l'équipe. Dans le cas d'une rencontre entre l'entraîneur-chef et un parent, le/la gérant(e) doit être présent(e).

Lors d'une rencontre entre joueur et un membre du personnel d'équipe à l'extérieur du cadre d'enseignement Pratique ou match), le/la gérant(e) doit être présent(e).

SANCTION

S'il y a contravention à tout article dans ce Code, le membre du personnel d'équipe s'expose à des sanctions allant d'un avertissement à une expulsion.



ENGAGEMENT

En tant membre du personnel d'équipe je m'engage, si je me considère victime d'une injustice ou si je suis témoin d'une injustice majeure, ou si j'ai des problèmes avec un ou des joueurs ou avec un ou des parents, tuteur ou gardien légal ou avec un autre membre du personnel d'équipe, à respecter dans l'ordre les étapes suivantes :

1. D'abord en parler avec l'entraîneur-chef. Si la réponse de ce dernier ne me satisfait pas :
2. Vous référer au directeur de ma catégorie. Si la réponse de ce dernier ne me satisfait pas:
3. Soumettre une demande écrite au Comité de déontologie, qui fera une enquête et vous soumettra sa conclusion. Si la réponse de ce dernier ne me satisfait pas :
4. En référer au président du Club de Football Grizzlis Boucherville ou de la personne mandatée. Si la réponse de ce dernier ne me satisfait pas :
5. Vous pourrez faire une demande à la Ligue ou Fédération si cela est de leur ressort.

CONSENTEMENT

J'ai lu et compris les règlements et procédures du Club de football Grizzlis de Boucherville Inc. et j'ai pris connaissance de ce Code du personnel d'équipe et accepte de me conformer aux règles. S'il est établi que j'ai dérogé à mes obligations, je comprends et accepte que les dirigeants ou le Comité de déontologie ayant juridictions puissent imposer les sanctions prévues dans le code à mon égard.

NOM COMPLET – PERSONNEL D'ÉQUIPE (LETTRES MOULÉES) DATE (AAAA-MM-JJ)

SIGNATURE – PERSONNEL D'ÉQUIPE